

CHAP. 20 : LE XVI^e SIÈCLE.

20.1. LES CAMPAGNES.

Des lettres ratifiées à Aix par les Etats en octobre 1486, et rééditées en avril 1487, ont confirmé l'union des pays de Provence à la couronne de France « *sans que à icelle couronne ne au royaume ils soient pour ce auculnement subalternez...* » Il a donc fallu quelque temps et certaines précautions oratoires pour faire accepter à la région la perte de son indépendance. Mais l'histoire de la Provence allait désormais se confondre avec celle de la France, devant seulement celle-ci dans l'horreur des guerres de religion.

Laissons là tout ce sang : il sera bien temps d'y revenir plus tard. Pour l'heure nous ne sommes encore qu'à l'orée du XVI^e siècle, et il reste quelque temps pour la lumière et la vie. Les dernières années du XVe siècle et les premières décennies du XVI^e ont accueilli une véritable renaissance - celle de la terre, comme pour un long printemps. Même le temps était de la partie : depuis le milieu du XVe siècle il faisait plus doux, plus chaud même, et les champs remis en culture en ont bien profité. Le mouvement de repeuplement des campagnes initié par Fouquet d'Agoult dans les années 1470 s'est en effet poursuivi après la mort du vieux compagnon du roi René en 1492 - l'année même de la capitulation de Grenade bientôt offerte à l'Inquisition, et de la découverte de l'Amérique¹ aussitôt livrée aux *conquistadores* (avec pour

¹ Avec trois vaisseaux, comme chacun sait. Il n'est pas inintéressant de noter qu'entre 1405 et 1433 l'empire chinois a lancé une série de sept grandes expéditions commerciales et diplomatiques en direction des côtes de l'Inde, de l'Arabie et de l'Afrique de l'Est. Elles ont mobilisé chaque fois plusieurs centaines de vaisseaux. La première expédition (1405-1407) par exemple rassemblait 317 navires, dont 62 bateaux-trésors qui auraient mesuré jusqu'à 120 de long et étaient équipés de compartiments étanches et de gouvernails d'étambot. Pour une raison inconnue, ces grands voyages ont pris fin à l'issue de la septième expédition. Mais on peut se demander ce qu'il se serait passé si Barolomeu Dias, le premier explorateur occidental à doubler le cap de Bonne Espérance en 1488, s'était trouvé avec ses 2 caravelles et son navire de portage face à une telle flotte - qui l'aurait d'ailleurs très certainement arraisonné ou coulé. Pour mémoire, en 1588, "l'Invincible Armada" ne comptait que 132 navires. Sur ces données, voir J. K. Fairbank, M. Goldman, Histoire de la Chine, Paris, Tallandier (Texto, poche) 2013, pp. 209-211.

résultat, entre l'extermination massive des païens et la diffusion de maladies inconnues du Nouveau Monde, la disparition selon les régions de 90 à 96 % de la population native)¹.

20.1.1. La reconquête des terres, l'exemple du pays d'Aigues.

En Pays d'Aigues, les progrès de la reconquête de la terre - toute pacifique celle-ci - ont été extraordinaires. Les actes d'habitation, contrats souscrits entre les seigneurs maîtres du sol et les paysans qui venaient de leur Embrunais ou de leur Piémont natals, en gardent un souvenir éloquent.

A Lourmarin, déserté dans le troisième quart du XVe siècle, il y avait 47 chefs de famille à signer l'acte de 1494 qui remplaçait un premier acte d'habitation, perdu depuis, qui avait été établi entre 1474 et 1486.

Un an après, en 1495, Raimond d'Agoult, neveu et successeur de Fouquet, a installé 78 familles à Cabrières d'Aigues.

Après avoir tenté en 1448 de vendre ces terres, l'évêque de Marseille a donné le terroir de Mérindol en location à 4 laboureurs de Mallemort à la fin du XVe siècle, avant de signer en 1504 un acte d'habitation en faveur de 12 chefs de famille.

En 1505, Louise d'Agoult agissant au nom de son neveu François de Bolliers seigneur de La Tour-d'Aigues a affermé La Motte-d'Aigues à 32 familles originaires de Grambois et surtout de l'Embrunais.

En 1506, c'est Antoine-René de Bolliers² qui a conclu un accord avec 14 colons (originaires de la Tour, Grambois, Lourmarin et Volonne) qui sont venus avec leur famille repeupler Saint-Martin-de-la-Brasque et Peypin-d'Aigues. Et en 1512 à Villelaure, Antoinette de la Terre³, assistée de son mari Jean de Forbin, a établi 19 familles venues des villages voisins et du Piémont. Chaque habitant a reçu, par bail emphytéotique, perpétuel, un lot de terre, un emplacement à bâtir et des droits d'usage sur les terres gastes (terres seigneuriales concédées à la communauté), en échange de redevances et d'obligations strictement définies.

On peut imaginer que la concurrence était rude entre seigneurs désireux de valoriser leurs terres. En 1501, Joachim Conte seigneur de Sivergues depuis l'année précédente, a repeuplé ce village avec huit familles vaudoises qu'il a fait venir de régions où ils étaient déjà installés, et notamment du pays d'Aigues.

20.1.2. Une féodalité après l'heure ?

Mais la demande semble avoir également été très forte de la part des gavots sans terre qui avaient connu la région en venant chercher à s'y louer.

Les nobles en ont profité pour demander des droits seigneuriaux assez élevés dans les villages ressuscités (notamment la tasque, pourcentage sur les récoltes) : après les quelques libéralités que certains d'entre eux avaient dû consentir aux communautés pendant la crise⁴, la renaissance du début du XVIe siècle a été marquée par une reprise en main, véritable réaction féodale (bien

¹ P. Clastres, La société contre l'Etat, Paris, Les Editions de Minuit, 1974-2011, p. 84 de la version poche de 2019.

² Raimond d'Agoult s'est éteint en 1503, en laissant sa seigneurie de Sault à sa sœur Louise et en instituant sa sœur Jeanne héritière de ses biens en pays d'Aigues. C'est donc Antoine René de Bolliers, son beau-frère, qui a géré ceux-ci au nom de son fils François baron de La Tour-d'Aigues - bien qu'à La Motte, on vient de le voir, ce soit Louise d'Agoult qui ait représenté son neveu.

³ Fille et héritière de Jean de la Terre, seigneur de la Roque-d'Anthéron.

⁴ On se souvient de Cucuron où le baron d'Ansouis avait dû monnayer d'importantes concessions auprès de la Communauté avant que la seigneurie fût saisie en 1443 par un créancier.

éloignée de ce que l'on avait connu dans la région au Moyen Age) qui allait plonger noblesse et communautés dans des rapports conflictuels jusqu'à la Révolution.

Pourtant le pragmatisme a prévalu - au début tout au moins. Certains nobles n'ont pas hésité à faire réaliser un état précis des ressources potentielles de leur seigneurie, véritable "étude de marché" précédant l'acte d'habitation : cela ainsi a été le cas à Cabrières-d'Aigues du temps de Raimond d'Agoult. En outre, plus encore qu'au XIII^e s., le choix des sites a répondu à des impératifs clairement économiques : qualité des sols, exposition, facilité de rouvrir des chemins dont l'importance s'était affirmée tout au long de la crise.

C'est donc à cette époque que s'est dessinée pour sa plus grande partie la carte que nous connaissons aujourd'hui. Les villages ont pris leurs marques, et fait leur choix parmi tous les sites précédemment occupés - quand ils n'ont pas directement adopté un site nouveau, comme à Peypin-d'Aigues ou à Saint-Martin-de-la-Brasque, où l'on a négligé les pentes des vieux Castelas pour des coteaux bien exposés et mieux desservis.

Enfin, loin de freiner la mise en valeur des terres pour protéger leur réserve foncière (dont les nombreux *Défens*, *Deven*, ou *Condamines* nés dans la première moitié du XIV^e siècle perpétuent le souvenir)¹, les seigneurs ont alors largement encouragé les défrichements et les mises en culture qui devaient augmenter leurs revenus.

Si l'on examine les choses de plus près, les conditions définies par les actes d'habitation ont-elles été vraiment plus dures que dans les villages où l'on pouvait se prévaloir d'un héritage du passé ?

A Mérindol, fief de l'évêque de Cavaillon, on peut comparer des actes d'arrentement de 1490 et l'acte d'habitation de 1504².

L'année 1490 en effet a vu deux actes d'arrentement, tous deux réalisés au profit de quatre paysans de Mallemort qui descendaient peut-être des derniers habitants de Mérindol réfugiés de l'autre côté de la Durance. Le deuxième acte d'arrentement de 1490 - emphytéotique, à très longue durée, alors que le premier acte de cette année ne portait que sur des baux de dix ans - accordait à chacun des quatre laboureurs concernés 12 bœufs et la terre que ces 12 bœufs pouvaient cultiver. On se croirait presque à Carthage, au temps de sa fondation³... En contrepartie ces quatre laboureurs étaient tenus de fournir solidairement 20 salmées ou saumées de blé (3932,5 litres)⁴ et 20 autres d'avoine, ainsi que de payer 10 florins pour le *bovage*. L'acte leur permettait en outre de planter des vignes là où ils le voulaient, à condition de payer à Noël une redevance d'un gros d'argent (un douzième de florin) par carterée ou demi-éminée plantée (environ 394 m²), de posséder chacun 3 soucherées de pré (environ 9408 m²) moyennant 1 gros par soucherée, et de planter des oliviers moyennant 1 gros encore (mais apparemment sans limitation de surface). Ils devaient cependant fournir solidairement 4 barreaux d'huile (environ 140 litres). Ils étaient autorisés à réparer le moulin et le four à raison de 2 gros par bâtiment (soit 1 gros pour chacun des paysans, puisqu'ils étaient quatre), et à reconstruire aussi le moulin à huile pour 1 gros. Ils pouvaient posséder 6 juments pour fouler le blé, et entretenir dans les

¹ On peut leur rajouter les Gardis, comme à Cadenet où la colline de ce nom qualifiée de garenne a fait l'objet d'un arbitrage entre la communauté et le seigneur Antoine Honorat (ou Honoré) d'Oraison en 1509 : C. Jacquème, Histoire de Cadenet, Marseille, Laffitte Reprints, 1979, p. 439.

Il est à noter au passage que cet Antoine Honorat d'Oraison fut le premier traducteur en français d'un sermon de Luther, en l'occurrence un sermon sur la mort (De la préparation à la mort) qu'il a adressé et dédié à la sœur de François I^{er}, "la très haute et très excellent princesse Madame Marguerite de France, duchesse d'Alençon et de Berry"... Voir à ce sujet R. Marichal, Antoine d'Oraison, premier traducteur français de Luther, ds Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, 9, 1947, pp. 78-108. En ligne : <https://www.jstor.org/stable/20673411?seq=1>

² B. Peyre, Histoire de Mérindol (Laffitte Reprints, Marseille 1984), pp. 37 et s.

³ Selon Justin, les indigènes y auraient offert à Elissa (ou Didon) fuyant Tyr, en Phénicie, le territoire que pouvait délimiter une peau de bœuf. La rusée princesse aurait alors découpé celle-ci en lanières très fines, mises bout à bout, et elle aurait tracé avec un demi-cercle appuyé sur la mer. Tout ceci en attendant Enée, bien sûr.

⁴ Les mesures données ici sont celles fournies par F. Sauve dans son Histoire d'Apt (Rognes éditions Provence 1980) p. 47, qui ne différaient guère de celles de Salon.

bois et sur les pâturages 100 chèvres, 20 vaches pleines, 25 porcs et deux trenteniers de brebis. Il leur était possible d'avoir plus de bétail, mais pour chaque trentenier de chèvres ou de brebis supplémentaire ils devaient payer 3 gros, pour chaque vache 2 gros, et pour chaque porc 1 gros. Les quatre bénéficiaires profitaient gratuitement du port (passage du bac) sur la Durance. L'acte enfin est très strict quant au nombre de maisons et de chefs de famille autorisés : pas plus de quatre.

Très différent est l'acte d'habitation de 1504, qui paraît d'abord retirer la terre aux quatre bénéficiaires de 1490 pour l'ouvrir au plus grand nombre. De fait onze paysans vont alors en profiter. Cependant on retrouve les patronymes des bénéficiaires des actes d'arrentement - à l'exception de l'un d'entre eux qui a disparu, et de deux nouveaux noms : peut-être s'agissait-il tout simplement des descendants des laboureurs de 1490 et de leurs alliés. Mais venons-en aux conditions. Au lieu d'une redevance fixe, les habitants devaient au seigneur une fraction de leurs récoltes ainsi que diverses obligations qui ressemblent fort à des corvées : on se dirait revenu, cette fois-ci, au temps des manses (et pas des censives) ! Le bail portait sur le huitain (huitième) des blés, avoines et légumes, ainsi que le huitain des olives qu'ils étaient tenus de porter au moulin de l'évêque (ou de l'huile qui en sortait). Pour chaque sécherée (ou soucherée) de pré, de même que pour chaque carterée de vigne et pour chaque maison, ils devaient une demi-émine (environ 10,9 litres) de blé à porter le 15 août au grenier de l'évêque. Pour le four ou les fours supplémentaires éventuellement construits, ils devaient 4 émines (environ 87,3 litres) de blé. En outre l'entretien des fours était à la charge des habitants, qui devaient également cuire gratuitement le pain du seigneur ainsi que celui de ses officiers, fermiers et domestiques. Pour le moulin, la redevance annuelle était d'une salmée de blé (196,25 litres), l'entretien étant à la charge des villageois qui devaient moudre gracieusement le blé de l'évêque et de ses fermiers, et porter la farine dans ses greniers. Les habitants de Mérindol pouvaient avoir le nombre d'animaux suffisants pour labourer la terre concédée, mais pas plus. Le droit de *bovage* demeurait inchangé à 10 florins par an pour la communauté tout entière. Chaque habitant avait le droit d'élever 4 vaches, 30 chèvres, 30 brebis et des porcs pour la consommation familiale. On ne parle plus de cheptel supplémentaire. Les villageois bénéficiaient toujours du libre passage du bac sur la Durance, mais ils devaient aider le pontonnier à placer et tendre la corde quand il requérait leur aide. Enfin, ils pouvaient couper du bois dans la montagne pour brûler ou bâtir, mais pas pour vendre, et ils ne pouvaient faire de défens (de réserve) sans la permission de l'évêque. Celui-ci s'était d'ailleurs réservé la possibilité d'introduire dans le terroir des troupeaux étrangers, du moment que les terres n'étaient pas ensemencées. Sur le plan politique, les villageois pouvaient nommer des syndics ou des procureurs, mais ils ne pouvaient se réunir qu'avec la permission du baïle établi par l'évêque, et en sa présence. Ils devaient rendre hommage à l'évêque et à ses officiers pour la Noël s'il leur en était fait la demande.

Véritable seigneur féodal après l'heure, l'évêque se réservait la juridiction entière (police et justice), les amendes qui allaient avec, le ban et le cri public, les taxes sur les marchandises vendues sur le marché hebdomadaire (dont les villageois étaient exemptés), les taxes de pulvérisage (perçues sur les troupeaux transhumants), le port de la Durance, le pâturage d'hiver et d'été, le glandage, la pêche et la chasse. Il avait en outre le droit d'introduire de nouveaux habitants, pourvu qu'ils fussent honorables...

Indiscutablement le ton a donc changé en quatorze ans. De la concession à ferme d'un terroir laissé à l'abandon, ou presque, on est passé à la fondation d'un village. La logique s'en est trouvée complètement changée. D'abord le lien féodal avec le bailleur a été proclamé haut et fort puisqu'il s'agissait à présent d'une véritable communauté. Ensuite il ne s'agissait plus de limiter le nombre d'exploitants pour assurer un minimum de revenu au seigneur (pas si minime que ça, d'ailleurs) mais d'encourager l'exploitation pour tâcher de tirer le maximum de ce terroir - et pas seulement avec ses exploitants réguliers, mais aussi avec des "extras" tels que les troupeaux transhumants. La volonté d'étendre l'exploitation n'a de fait rencontré qu'un

obstacle, et c'était celui de la volonté d'un strict contrôle de son terroir par le seigneur bailleur. Laissées aux paysans en 1490, les propriétés banales (four, moulin) ont donc été reprises en mains d'autant plus vigoureusement que c'est à travers elles que le représentant du seigneur pouvait mesurer l'importance des récoltes, et la part revenant à son maître. Le régime de faveur de l'olivier, très net en 1490, était encore bien réel en 1504 même s'il avait été un peu écorné : on note que l'entretien du moulin à huile n'incombait pas aux villageois et n'était soumis à aucune redevance, l'obligation d'y porter les olives visant à s'assurer le huitain de la récolte. L'olivier de surcroît s'accommodait de sols pauvres, l'huile se vendait bien, et les récoltes d'olives ont souvent bénéficié, jusqu'au siècle suivant, de remises liées au nombre d'arbres que la communauté s'engageait à planter¹ : ces XVI^e-XVII^e siècles sont marqués par une extraordinaire expansion de l'olivier. Seule la vigne, demandant toutefois plus de soins, et se révélant plus exigeante aussi quant au sol, paraît jouir de semblables libéralités : la redevance d'un peu moins de 11 litres de blé pour chaque carterée de vigne (394 m²) paraît même bien plus légère que le gros d'argent de 1490. Le passage généralisé de l'argent au blé comme unité de valeur - sans que l'argot y soit pour quelque chose - demeure l'une des surprises de l'acte de 1504. Elle signe un repliement de la communauté, sans doute à l'instigation de l'évêque. Durcissement féodal, contrôle très strict des libertés accordées caractérisent clairement l'acte de 1504, en même temps que le mépris total des engagements pris auparavant par le pouvoir - qui peut donc en France se prévaloir d'une certaine tradition, à défaut d'une quelconque légitimité.

Mais Mérindol était un village repeuplé. Qu'en était-il pour des communautés qui avaient tant bien que mal réussi à survivre à la crise ?

20.1.3. Les vieilles communautés, l'exemple de Buoux.

A Buoux, une charte du début du XVI^e siècle nous éclaire sur les rapports que la communauté entretenait alors avec le seigneur, Ange de Buoux-Pontevès². Bien qu'il ait deux cents ans de moins (il date de 1512), ce document rappelle la charte de Saignon de 1316. Il souligne le rendement que les nobles ont tenté de retirer à tout prix de leurs petites communautés rurales. Selon cet acte, les habitants de Buoux devaient tout d'abord porter leur blé à moudre au moulin seigneurial, et leur pain à cuire au four seigneurial. En ce qui concernait ce dernier, c'était à eux d'apporter leur bois à ce four banal (dont l'entretien toutefois était à la charge du seigneur). En contrepartie ils devaient chacun à celui-ci, à la fête de la Sainte-Madeleine, le 22 juillet, deux émines (42,65 litres) de blé de l'année. Il était permis à chaque famille de construire un four à ses fins personnelles, mais la redevance de deux émines de blé subsistait alors. Les habitants de Buoux devaient encore faire fouler leur blé sur l'aire du seigneur avec les juments de celui-ci, moyennant le vingtain (vingtième) des blés et grains comme il était de coutume, l'entretien des juments incombant là aussi au seigneur. Il leur était défendu de chasser sans la permission du seigneur, et s'ils avaient cette permission et tuaient un sanglier ils lui devaient la hure, un morceau du cou et le quartier droit de derrière. Cet acte de 1512 interdisait également aux habitants de Buoux d'élever du bétail en dehors du leur et de celui du seigneur. Chaque chef de famille était autorisé à élever un trentenier de moutons et un trentenier de chèvres (ou encore

¹ A Mérindol par exemple, les habitants d'un quartier devant le sixain de leurs récoltes d'olives et ceux d'un autre quartier le douzain seulement, les habitants du premier quartier ont obtenu en 1605 l'alignement sur le second moyennant la plantation de 2.000 oliviers en 4 ans. Même chose à Cabrières-d'Aigues où le duc de Lesdiguières, devenu seigneur du village après les Bolliers-Cental, les Montauban-Agout et les Blanchefort-Créqui, accepta de réduire du cinquième au septième la tasque des olives pourvu que les habitants s'engageassent à planter 8.500 arbres nouveaux entre 1665 et 1675, qui viendraient s'ajouter aux 3.400 oliviers que comptaient déjà les terres de la commune.

² Voir à ce sujet R. Bruni, Buoux, Luberon-Nature / Edisud, Aix-en-Provence, 1981, pp. 54-56 et 147-149.

deux trenteniers de chèvres ou bien deux trenteniers de moutons), six vaches et leurs veaux, autant de bœufs qu'il en était besoin pour le labour, trois juments et leurs poulains, ainsi que douze porcs. Comme à Mérindol, les villageois avaient le droit de ramasser le bois mort pour brûler dans leur feu, de même que de prendre le bois nécessaire à leurs constructions, et il leur était également interdit d'en exporter. S'ils possédaient à Buoux plusieurs maisons ne se touchant pas entre elles, ils devaient payer pour chacune au seigneur une émine de blé. Si elles se touchaient, une émine pour toutes. Pour chaque jardin, ils devaient payer 3 gros (un quart de florin). Ils devaient également le huitain (huitième) des légumes, du chanvre et de la laine, et le tiers des fruits récoltés. Enfin, en 1512, cinq habitants se sont vu accorder par Ange de Pontevès le droit de planter des vignes, et de les cultiver dans le terroir comme bon leur semblait. Pour trois d'entre eux, le seigneur se réservait le huitain du raisin qui devait être porté en sa maison et à sa cuve, pour les deux autres il se contentait du novain (neuvième) de la récolte.

Les deux documents de Mérindol et de Buoux ne sont certes pas entièrement comparables du fait de la différence des terroirs concernés : on ne trouve ainsi aucune mention d'oliviers à Buoux. Pourtant, le nombre de moulins cédés par Pons Farald en 1046/48 suggère qu'il pouvait y en avoir eu au XI^e siècle. Le refroidissement très vif des trois premiers quarts du XIV^e siècle leur aurait été fatal, et la phase de transition qu'il a ouverte n'aurait pas permis de les replanter. En effet, même si les conditions du petit âge glaciaire étaient encore loin de prévaloir, il semble y avoir eu pendant le XV^e et le XVI^e s. des coups de froid, des gelées plus fréquentes quoique ponctuelles, et une pluviométrie peut-être plus importante liée à des orages estivaux. L'ensemble, très instable, a dû amener les hommes à renoncer à réintroduire l'olivier dans ce terroir alors que l'on continuait à le cultiver à quelques kilomètres de là, à Saignon. En 1767, plus de 12.000 oliviers y ont gelé. Les habitants les ont apportés sur la place du village pour obtenir des dégrèvements fiscaux¹.

On peut s'étonner de la présence de la vigne dans une zone jugée peu apte à l'accueillir dans la seconde moitié du XX^e siècle, mais on en trouve aussi à Castellet en 1478. Il est vrai que la période courant de la fin du XV^e au début du XVII^e siècle, quoique très instable comme on vient de le voir, a bénéficié de conditions relativement bénignes. Ce n'est qu'à partir du début du XVIII^e siècle que le petit âge glaciaire s'est imposé brutalement. Jusque-là, après le plongeon des températures des trois premiers quarts du XIV^e s. (qui marque la fin du petit optimum médiéval) il y a eu des réchauffements assez conséquents pour que l'on puisse considérer se trouver dans une phase de transition marquée par une alternance de séquences tempérées et fraîches sans être vraiment froides. Parallèlement, on le sait, des orages violents sont réapparus à partir du XIV^e siècle² pendant certaines au moins de ces séquences. Quoi qu'il en soit, ce contexte climatique ne pouvait en aucun cas être plus favorable à la vigne que les conditions de la seconde moitié du XX^e siècle à Buoux ou Castellet - il n'était plus assez favorable pour que l'olivier pût y pousser. Si l'on plantait de la vigne à Buoux, c'était d'abord que l'on était moins regardant à la qualité du vin, ou que celui-ci était globalement assez médiocre pour que la différence ne fût pas frappante. En fait les conditions de la vinification (cuves taillées à même le sol dans un *borie*, voire carrément installées dans les étables ou les écuries à proximité du bétail) ne permettaient guère, dans l'ensemble, d'obtenir plus que d'atroces piquettes. Les prélèvements effectués sur les raisins n'appellent guère de commentaires : on trouve les mêmes à Castellet en 1478, dans l'acte qui a rendu la vie au village (huitain des raisins), ou à Saint-Estève-Janson en 1507 (novain des raisins, olives et amandes). A Vitrolles-en-Luberon

¹ J. Barruol, Un village historique en Haute Provence, Saignon, au cœur du Luberon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature (collectif), 1979, sans lieu, Luberon Nature, p. 77.

² A. Durand, Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, ds P. Bonnassié et P. Toubert (dir.), Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, 2000, Conques (Aveyron), France, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, pp.73-100, ici p. 1 de la version en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00449962>

(Vitrolles-les-Aigues, fondé par Gaucher de Brancas) on doit en 1504 le septain de tous les fruits, et il y a en plus un cens personnel de 6 gros et d'une poule.

Comparer ces redevances demeure malaisé. Par exemple, il est difficile d'établir de manière significative un rapport entre le huitain ou le novain des raisins d'une part (à Buoux), et les 11 litres de blé environ exigés pour chaque carterée - un peu moins de 400 m² - de vigne d'autre part (à Mérindol). A première vue Mérindol semble avantage. Toutefois les gels tardifs ou les orages estivaux étaient susceptibles de changer complètement la donne d'une année sur l'autre, la redevance fixe pouvant alors se révéler assez lourde. Mais les habitants de Joucas¹ ne devaient que le douzain des raisins et de l'huile, ce qui apparaît avantageux comparé à Mérindol et à Saint-Estève-Janson où l'on retrouve les deux cultures : l'ordre de Malte, qui avait succédé aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, était donc bien plus généreux que l'évêque de Cavaillon.

La situation est différente si l'on examine le grain, qui garantissait la subsistance ordinaire (quand on n'avait pas besoin de recourir aux fânes et aux glands). Cette fois-ci elle avantage clairement les habitants de Buoux qui ne devaient que le vingtain de leur récolte "selon la coutume", contre le huitain à Mérindol - et autant à Castellet qui en tant que nouveau village ne pouvait prétendre à aucune exemption. Sans doute faut-il en effet compter à Buoux avec l'impact de la tradition pour un produit de base très anciennement cultivé et pour lequel l'impôt, âprement discuté par le passé, était difficilement renégociable pour le seigneur. Là encore, Joucas se distingue des autres jeunes communautés avec seulement le onzain des grains et légumes, tandis que l'usage du four ne coûte qu'une émine de blé au lieu de deux à Buoux et quatre à Mérindol.

On se retrouve à égalité pour les légumes dans les autres villages, imposés du huitain de la récolte. La charte de Buoux paraît plus précise, car on y mentionne aussi la laine, le chanvre et les fruits. La première n'a rien d'étonnant : l'élevage constituait encore une activité fondamentale de la montagne. Le nombre d'ovicapridés que les villageois peuvent tenir ici et là est le même, et à Mérindol les ressources du seigneur se doublent des droits perçus sur les troupeaux de passage, ainsi que sur les troupeaux auxquels il pouvait louer les terres lorsqu'elles n'étaient pas ensemencées. L'acte de Buoux demeure silencieux à ce sujet, bien que les grands espaces du plateau des Claparèdes se soient fort bien prêtés à cette activité : on a vu plus haut que ce pouvait même être là l'origine des fermes citées au temps de Pons Farald. La mention du chanvre est plus surprenante : à Buoux les "canebiers", les cultures de chanvre, occupaient donc une place notable dans l'économie agricole. Pourtant ils étaient traditionnellement plus nombreux en plaine, à Mérindol par exemple où le cadastre de 1571 a révélé leur importance², sans que les actes de 1490 et de 1504 en portent mention. Cet oubli ne peut être dû à une culture plus tardive. C'est donc que l'évêque de Cavaillon a fait grâce aux habitants de redevances à leur sujet. Peut-être faut-il voir dans sa mention à Buoux, comme dans celle des fruits fortement imposés au tiers des récoltes³, le reflet de la grande pauvreté du terroir, peu prodigue pour ses habitants et, partant, pour son seigneur...

Le pragmatisme des nobles du XVI^e siècle, qui a déjà amené certains d'entre eux à étudier soigneusement les possibilités des terroirs qu'ils concédaient, les aurait donc également poussés à accentuer la pression sur les communautés disposant des terroirs les plus pauvres (pour les produits dépassant le cadre de la simple subsistance) afin de parvenir à retirer de ceux-ci un

¹ Le nombre élevé d'habitants (220) ayant abjuré collectivement la "religion prétendue réformée" à Joucas en octobre 1685, après la révocation de l'édit de Nantes, en plus de montrer la tolérance de l'Ordre de Malte, suggère qu'il pouvait s'agir à l'aube du XVI^e siècle d'une jeune communauté.

² On trouve 55 canebers, chacun d'une superficie d'une émine ou plus, selon B. Peyre, Histoire de Mérindol, pp. 174-175.

³ A Vitrolles, communauté bien ancrée elle aussi dans le Luberon, la tasque était du septième des fruits en 1504, proportion abaissée au neuvième en 1511.

revenu "honnête" - honnête pour eux, en tout cas. C'est sans doute ce pragmatisme qui les a encore amenés, parfois, à accorder quelques dispenses - par ailleurs dûment tarifées : ainsi de la chasse, à Buoux, dont le champ recouvre (en les gratifiant d'une mention spéciale) les sangliers¹, véritable fléau pour l'agriculture - et, par conséquent, pour les revenus du seigneur. Si une distinction entre villages ressuscités et villages survivants se dessine, les communautés des seconds pouvant faire appel à la tradition, c'est donc avant tout une opposition entre terroirs riches et terroirs pauvres que les actes révèlent.

Partout enfin, on sent poindre la volonté pour leurs propriétaires de tirer le maximum des seigneuries, en revendiquant un droit coutumier d'origine féodale dont on ne voulait conserver que les aspects les plus durs, comme on l'a vu inconnus en Provence au temps de la féodalité - et qui, assez vraisemblablement, semble issu de son rattachement à l'Anjou d'abord, à la France ensuite, où le féodalisme avait été bien plus prégnant. Ce n'est donc peut-être pas un hasard si les conditions faites aux habitants de Joucas, appartenant à l'Ordre de Malte, par nature situé en marge des états, étaient plus clémentes. Le développement ultérieur d'un pouvoir royal absolutiste - initié par Richelieu, poursuivi par Mazarin puis Louis XIV - en renforçant les revendications d'une noblesse qui en tirerait modèle à l'échelon local, ne ferait bien sûr qu'aggraver les choses.

20.2. L'ESSOR DES AFFAIRES.

En fait si les nobles ont ainsi tenté de raffermir leur emprise sur les campagnes, c'est qu'en ville il ne leur restait plus rien, ou presque. L'essor économique (artisanal, commercial ou manufacturier) des agglomérations les plus importantes, qui est allé de pair avec la renaissance des campagnes, et l'a même souvent précédé, a en effet consacré la ruine du pouvoir seigneurial dans les villes.

Plus encore que les communautés paysannes, durement remises au pas, ce sont les bourgeois (à l'origine habitants des bourgs, puis des villes) et les marchands "étoffés" qui ont tiré profit de la crise en prêtant aux nobles des sommes qu'ils ne pourraient rendre et en faisant procéder à la confiscation de certains de leurs biens, comme à Cucuron, quand ils ne trouvaient pas à les acheter à bas prix.

De cette époque date le début de l'ascension des notables, que nous retrouverons nantis des biens nationaux après la Révolution. Ce sont eux, mais aussi quelquefois des nobles - tel Fouquet d'Agout toujours clairvoyant - qui ont été à l'origine, à la fin du XVe et dans la première moitié du XVIe siècle, des premières implantations "industrielles" dans les campagnes : tandis que de nouveaux *paradous* (ou moulins à foulon, destinés à dégraisser les étoffes de laine) s'installaient ici et là au bord des cours d'eau, à La Tour-d'Aigues par exemple sous les douves du château, à Cadenet on voyait apparaître la papeterie située à l'emplacement de la ferme du Papier au sud-ouest du village, dont certains actes notariés du milieu du XVIe siècle ont conservé la trace².

20.3. SEIGNEURIES, DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES.

¹ Au début du XXe siècle le pullulement des hardes figurait encore parmi les causes principales de l'abandon de grandes fermes isolées du Luberon, comme le Para à la Roche d'Espeil.

² P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 618 et pp. 153-154.

Très rapidement, et même si les paysans y regardaient à deux fois avant de se lancer dans telle ou telle culture, les revenus de certaines seigneuries ont explosé. Certains nobles qui avaient acquis comme Fouquet d'Agoult de nombreuses seigneuries sont devenus très riches dans le même temps que d'autres s'enfonçaient dans la misère. Presque tous ont pris l'habitude de s'endetter - les uns pour paraître, toujours plus, les autres pour survivre.

Pour les premiers c'est l'époque de la construction de châteaux grandioses, voués non plus à l'affirmation d'une quelconque puissance militaire, mais bel et bien au plaisir de leurs propriétaires. Les vieilles forteresses obscures sont devenues d'agréables résidences. Les meurtrières ont fait place à de larges fenêtres laissant entrer la lumière, de grandes cheminées sont venues égayer les vieux murs froids tendus de tapisseries.

Fouquet d'Agoult avait acheté la seigneurie de La Tour-d'Aigues entre 1422 et 1440, après l'extinction de la branche latérale des Sabran qui en était propriétaire¹, ainsi que celles de Peypin-d'Aigues et Saint-Martin-de-la-Brasque presque entièrement dépeuplées. En 1442, il avait acquis auprès du baron d'Ansouis ou de ses créanciers les seigneuries de Cabrières et de La Motte-d'Aigues, à peu près désertes elles aussi.

Il était en outre devenu en 1461 seigneur du village de Lourmarin, complètement abandonné cette fois-ci. Là, il a négligé les vestiges du château primitif plantés au milieu des ruines du village (une petite enceinte du XIII^e siècle encerclant une tour dont les assises remontaient au XI^e siècle). Dans les années 1470, c'est sur une légère éminence située à l'écart qu'il a choisi de faire construire la résidence qui devait lui fournir une étape entre Aix-en-Provence et son fief de Sault. Ce n'était alors, cette *Boysseria* (baptisée ainsi à cause des buis que l'on y trouvait), qu'une maison campagnarde noble : une salle commune et un cellier, surmontés de deux chambres. Mais elle était déjà nantie d'une galerie (plus large que l'actuelle) dont il subsiste les vestiges de deux arcs. C'est un peu plus tard, à partir de 1510-1515, que seront mis en chantier les grands châteaux Renaissance de la région. A Lourmarin, l'édifice plus majestueux qui a succédé à la Boyssière date des années 1525-1532 (Château-Vieux) et 1539-1542 (Château-Neuf). A sa mort, en 1492, Fouquet d'Agoult avait laissé tous ses biens à son neveu Raimond d'Agoult. Celui-ci avait choisi pour héritiers sa sœur Louise (veuve de Claude-Antoine Artaud de Montauban) et son neveu François de Bolliers (fils de Jeanne, l'autre sœur de Raymond mariée à Antoine-René de Bolliers). Lorsqu'il disparut en 1503, François de Bolliers reçut donc au nom de sa défunte mère les seigneuries de La Tour-d'Aigues, Saint-Martin, Peypin, Cabrières et La Motte-d'Aigues, tandis que Louise de Montauban avait la baronnie de Sault et Lourmarin. C'est au fils de cette dernière, Louis Artaud de Montauban d'Agoult, puis à sa veuve Blanche de Lévis, et à leur fils François Artaud de Montauban d'Agoult, que revient donc la construction du château de Lourmarin.

A La Tour-d'Aigues c'est encore à Fouquet d'Agoult, après qu'il eut réuni toutes les seigneuries de la vallée d'Aigues dans sa main, que l'on doit les premiers travaux d'agrandissement et d'embellissement autour du vieux donjon. Une aile nord dotée de deux tours a été rajoutée, ainsi qu'une aile orientale recevant le logis seigneurial. Son héritier indirect, François de Bolliers (ou Boulriers), mourut très vite, en 1511. Il laissait deux enfants, André et Françoise. Celle-ci reçut La Tour-d'Aigues à la condition d'épouser son petit-cousin Antoine de Bolliers, seigneur de Centallo (Cental) et de Demonte (Démont) en Piémont. On leur doit, avec Antoine-René de Bolliers (le grand-père de Françoise qui avait imposé ce mariage) quelques travaux à La Tour-d'Aigues, qui accueillit François I^{er} en 1537. Mais Françoise mourut en 1533, et Antoine en 1537. Le vieil Antoine-René de Bolliers n'allait pas tarder à les suivre en 1538. C'est donc le fils unique de Françoise et d'Antoine, Jean-Louis Nicolas de Bolliers de Cental, né en 1532, qui a poursuivi les travaux avec sa grand-mère paternelle qui l'a élevé. Entre 1545 et 1550, cette grand-mère, Mérite de Trivulce, Dame de Cental, a procédé en son nom à l'achat

¹ Il s'agissait des descendants de Rainon II, fils du Rainon I pour lequel avait été constitué l'apanage d'Ansouis.

de jardins et de maisons situés à proximité de l'ancien château - ce qui paraît trahir l'existence d'un projet sinon déjà de plans. Et c'est à partir de 1550 que Jean-Louis Nicolas de Bolliers de Cental s'est lancé dans la construction qui allait donner naissance, trente ans après, au plus fastueux des châteaux Renaissance de Provence.

Il allait faire des émules : à la *Pouchade* à Villelaure (appelée plus récemment château-vieux ou château de la reine Laure), maison noble campagnarde datant des années 1510, après quelques remaniements antérieurs (de 1535 à 1563) Gaspard de Forbin, son épouse Marguerite de Pontevès et leur fils Melchior de Forbin allaient s'atteler à partir 1579 à en reproduire le style et l'ordonnance. Jamais terminé, saccagé dès 1590 par les soudards du duc de Savoie, l'ennoiement de sa base par les alluvions de la Durance et les colluvions venues des collines l'a malheureusement dénaturé tout aussi sûrement que les ravages du temps.

Mais il n'y a pas que des imitations du château de La Tour-d'Aigues. Dans les années qui ont suivi le rachat de la seigneurie par les Pérussis en 1511, la vieille demeure des seigneurs de Lauris avait, elle aussi, profondément évolué.

Il en va de même à Gordes, où les transformations dues en grande partie à un Bertrand-Raimbaud de Simiane (encore) peuvent être rattachées aux années 1515-42, mais aussi à Oppède, dont un Accurse Maynier est devenu le seigneur au tout début du XVI^e siècle, et où le mélange des styles gothique et Renaissance s'affirme assez typique de cette époque.

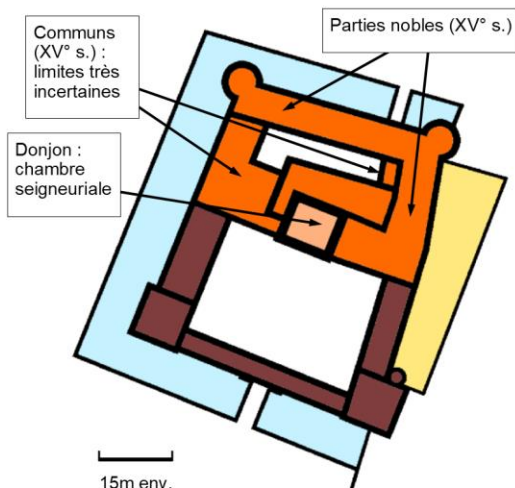
Ce dernier trait se retrouve au château seigneurial de Buoux dont les proportions évoquent par ailleurs celui d'Allemagne-en-Provence : nous avons vu plus haut qu'on pourrait y dater du XV^e siècle le début des travaux - mais sans doute ici, comme dans les autres demeures nobles, ceux-ci se sont-ils étalés sur plusieurs décennies, les générations successives n'ayant fait que surenchérir sur les projets initiaux.

D'une manière générale, on a cru retrouver dans ces châteaux le souci d'imiter des constructions royales ou proches de la Cour. Imiter ? Voire. Les châteaux du Louvre, d'Ecouen, d'Anet, d'Ancy-le-Franc ont certes souvent été évoqués comme modèles pour La Tour-d'Aigues - où l'on trouvait, sur les toitures, ardoises ou tuiles plates (vernissées de gris ou de noir) qui remplaçaient celles-ci. Les architectes royaux eux-mêmes paraissent avoir été mis à contribution. Sebastiano Serlio, venu d'Italie dans le sillage de François I^{er} comme Léonard de Vinci, avait été pressenti pour transformer le château de Lourmarin. Le cabinet Lescot-Goujon a fourni plans et croquis aux premiers maîtres d'œuvre connus de La Tour-d'Aigues (Jacques Jehan et Nicolas Laurens), qui ont précédé le Piémontais Ercole (ou Hercule) Nigra. A Lourmarin, les projets de Serlio n'ont pu être réalisés car ils imposaient de faire table rase de presque tous les bâtiments existants. Mais ses plans ont servi à Ancy-le-Franc - commandé par Antoine de Clermont (beau-frère de la célèbre Diane de Poitiers) - qui à son tour a inspiré La Tour-d'Aigues. La construction des châteaux du Luberon, loin d'être à la traîne, participait donc directement au mouvement général. Rien d'étonnant à ce titre si la construction des pavillons de La Tour-d'Aigues et de leurs modèles franciliens (notamment Ecouen et le pavillon du Roi au Louvre) est contemporaine. Ici et là on retrouve donc les toits élevés, le contraste entre le mur nu et les bossages, la séparation des étages par des corniches saillantes soulignées de frises, et jusqu'à certains motifs de celles-ci - telle la grande coquille alternant avec trois cœurs d'acanthé pendus par le pied à la manière des métopes et triglyphes doriques.

Toutes les familles nobles cependant n'étaient pas concernées par cette frénésie de construction. Toutes n'en avaient pas non plus les moyens. A Ansouis, on a noté que les seuls travaux réalisés dans le courant du XVI^e siècle, tardifs, ont consisté en un aménagement des murailles visant à défendre le vieux château¹ : démolition et reprise d'une partie de l'enceinte castrale, adjonction du bastion triangulaire destiné à couvrir les abords du portail d'entrée - le tout en parallèle à la construction d'une nouvelle enceinte urbaine.

¹ P.-A. Février (dir.), *Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues*, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 369.

PI. 96 : LA TOUR-D'AIGUES, UN CHÂTEAU ET LES VICISSITUDES D'UNE SEIGNEURIE.

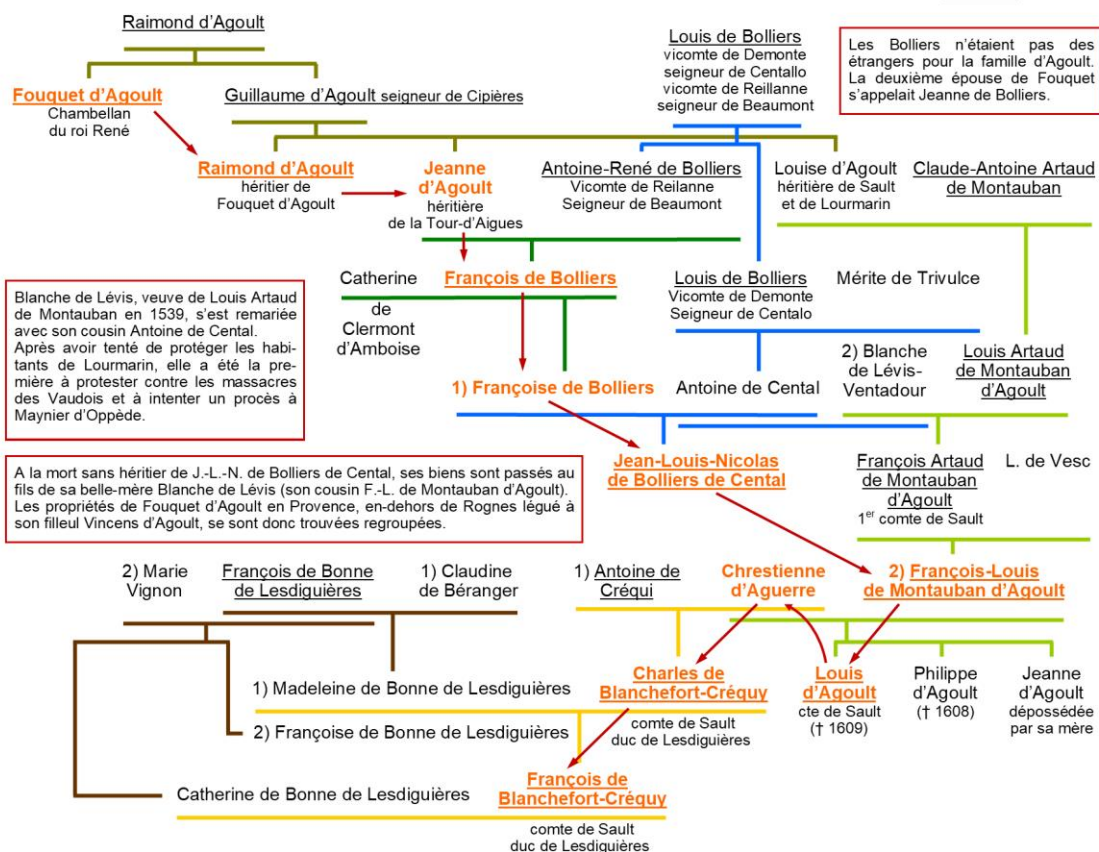
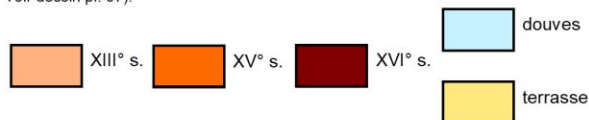


Le château de la Tour-d'Aigues relève de diverses époques et de diverses familles qui l'ont marqué de leur empreinte.
Au départ, les Barangar ou Béranger d'Avignon possédaient une tour qui se situait dans le vieux village.

C'est avec les Sabran, au XIII^e siècle, que le château seigneurial, confiné dans un espace trop exigu, s'est transporté au nord du village, à son emplacement actuel. Le donjon date de cette époque.

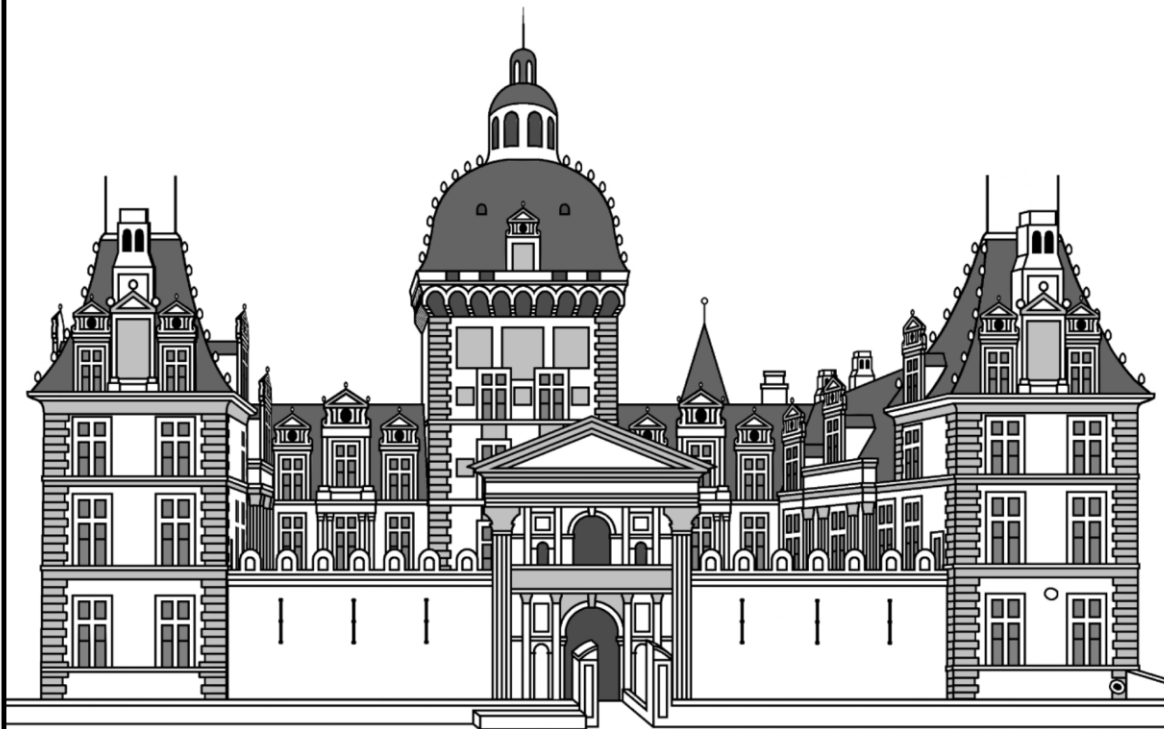
Au XVe siècle, Fouquet d'Agout, devenu seigneur des lieux, les a fait aménager. C'est à lui que l'on doit les deux tours rondes, la construction qui les sépare, l'aile orientale ainsi que les bâtiments situés dans la cour nord et autour du vieux donjon. Bien qu'il ait fait aménager l'étang de la Bonde et creuser dans son parc un immense bassin pour alimenter en eau ses moulins, il semble que seules les douves situées au nord du château aient alors été creusées : elles étaient moins larges que celles qui sont venues flanquer le bâtiment à l'ouest et au sud lorsque celui-ci s'est étendu. Ces derniers travaux, comme la cour d'honneur, datent du XVI^e s. et sont dus aux Bolliers, spécialement à Jean-Louis-Nicolas de Bolliers entre 1550 et 1580.

Les Créqui-Lesdiguières qui ont succédé aux Bolliers ont fait des modifications sans portée pour le plan d'ensemble quoique remarquables de fort loin (dôme du donjon, voir dessin pl. 97).



Chrestienne d'Aguerre a dépossédé les enfants qu'elle avait eus de François-Louis de Montauban d'Agout au profit du fils de son premier mariage Charles de Blanchefort-Créqui (ou Créqui). Avec celui-ci on a franchi encore un pas dans le sordide. Par son mariage avec Madeleine de Bonne de Lesdiguières, il avait pris une sérieuse option sur le titre de duc de Lesdiguières et sur les biens de son beau-père. Mais ce dernier s'est remarié avec une roturière dont il a eu deux filles auxquelles il a assuré les droits à son héritage. Madeleine étant morte, Charles de Blanchefort-Créqui a alors imaginé de faire épouser l'une de ces filles à son fils François de Blanchefort-Créqui, tandis que lui-même épousait l'autre.

PI. 97 : LE CHÂTEAU DE LA TOUR-D'AIGUES, L'ÎLE-DE-FRANCE EN PROVENCE ?



(Dessin d'après une gravure de F.-D. Née, modifiée) 

Ce sont les Bolliers, descendants indirects du vieux Fouquet d'Agout qui en fut le premier promoteur, qui ont donné au château de la Tour-d'Aigues l'ampleur dont on peut lire aujourd'hui les restes.

On connaît pourtant peu de chose entre 1503, date de la mort de Raimond d'Agout, l'héritier de Fouquet, et 1550. Peut-être Antoine René de Bolliers (ou de Boulriers) veuf de Jeanne d'Agout (sœur et héritière de Raimond d'Agout) a-t-il entrepris quelques travaux au nom de son fils Nicolas (décédé en 1511) ou de sa petite-fille Françoise qui devait recevoir la baronnie de La Tour-d'Aigues à la condition qu'elle épousât son petit-cousin Antoine de Bolliers, héritier de la branche aînée des seigneurs de Centallo et de Demonte en Piémont. Morts prématurément eux aussi, en 1532 et 1537, Françoise et Antoine de Bolliers laissaient un fils, Jean-Louis-Nicolas de Bolliers.

C'est à lui, après sa grand-mère Mérite de Trivulce, que l'on doit l'essentiel des travaux d'embellissement, réalisés entre 1550 et 1577. Ils ont fait de la riche résidence de Fouquet d'Agout un château prestigieux, rival de ceux d'Ecouen, d'Anet ou d'Ancy-le-Franc.

Après la disparition de Jean-Louis-Nicolas de Bolliers puis de son cousin François-Louis de Montauban d'Agout et de ses enfants, morts ou dépossédés par leur mère, ce sont les Créqui-Lesdiguières, nouveaux maîtres des lieux, qui ont fait ajouter le dôme surmontant le donjon, les balcons du donjon et des pavillons latéraux (invisibles sur le dessin) ainsi que les tableaux armoriés des façades et des cheminées.

En 1719, l'héritier du dernier duc de Lesdiguières, Luc-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, vendit le château et la baronnie de la Tour-d'Aigues à l'armateur marseillais Jean-Baptiste Bruny pour plus de 900.000 livres. Déjà seigneur de Saint-Cannat (B.-d.-R.) celui-ci puis son fils François se prirent de passion pour ce nouveau bien, sans toutefois toucher à l'extérieur qui lui valait déjà de nombreux visiteurs.

Jean-Baptiste-Jérôme de Bruny, fils aîné de François et son héritier à la Tour-d'Aigues, conseiller puis président à mortier au Parlement de Provence, aussi rapace et procédurier que son père, affirmait par ailleurs une passion pour les sciences naturelles. Sous son impulsion le château devint une sorte de musée (bibliothèque, herbier, collection de minéraux) tandis que le parc abritait diverses espèces d'animaux rares, du singe à la gazelle. Mais un incendie accidentel ravagea en partie l'aile occidentale et le donjon en octobre 1780. La Révolution fit le reste. Bien qu'il ait pris la précaution de se faire élire maire de la Tour-d'Aigues en février 1790, qu'il reniât par ailleurs ses privilèges seigneuriaux et déchirât publiquement ses titres rachetables, personne ne s'y trompa et le 14 septembre 1792 le château fut la proie des membres du club révolutionnaire du village qui y mirent le feu après l'avoir pillé. Jean-Baptiste-Jérôme de Bruny se retira à Uzès où il mourut en 1795. Son fils mourut dans la misère à Rouen en 1800 et sa fille vendit petit à petit les restes du domaine avant de s'éteindre à Aix en 1850. Le brillant château et ses jardins, morcelés, furent alors transformés en exploitations agricoles.



20.4. LES COMMUNAUTÉS.

C'est en effet l'époque où les vieilles communautés qui avaient réussi à survivre à la crise ont retrouvé assez de moyens pour s'abriter derrière de hauts murs.

Souvent imitées des remparts des siècles précédents, et comme telles totalement inadaptées face à l'artillerie du XVI^e siècle, ces murailles servaient avant tout à se protéger des bandes de soudards que les armées de passage laissaient derrière elles, qu'il s'agît de celles de Charles Quint en 1524 et 1536, ou de celles de François I^{er} dont les régiments piémontais ont régulièrement traversé la région à partir 1515.

Ces fortifications ne sont donc pas nées du simple désir d'affirmer une puissance renaissante, ni sorties du néant.

A Cadenet, dans les maisons qui s'élèvent aujourd'hui au Midi sur le rempart du XVI^e siècle, on peut retrouver des traces de constructions percées de portes étroites et de meurtrières, antérieures à celui-ci. Leur fonction précise est difficile à cerner. Il s'agissait probablement pour la plupart d'étables et de remises à foin parfois surmontées d'un étage d'habitation. Mais le soin apporté à la réalisation des meurtrières, dans la maison natale de Félicien David par exemple, que je connais bien pour l'avoir habitée pendant un quart de siècle, permet d'entrevoir quelques petits bastions défensifs précédant la construction de l'enceinte, d'autant que ces anciennes constructions étaient assez espacées. Sans doute les deux fonctions ont-elles été intimement liées. Le plus souvent ces bâtiments "bien remparés" recouvraient d'ailleurs des structures troglodytiques plus anciennes encore, qui occupaient l'une des terrasses naturelles et les crottes (les grottes) que l'érosion avait façonnées la paroi de molasse miocène. Après l'invasion des troupes de Charles Quint (1536) et le passage de celles de François I^{er} (1537), cette première rangée de constructions a été doublée entre 1542 et 1550 par une forte muraille située quelques mètres en avant au bord d'un autre ressaut - juste l'espace nécessaire pour faire place à un chemin de ronde. Long de 980 mètres, ce rempart flanqué de six tours rondes cernait le village. A sa base, il était régulièrement percé de mines dans sa partie méridionale, ceci pour éviter que de l'eau s'accumulât derrière et en compromît la solidité. C'est un ouvrage assez surprenant si l'on songe qu'il a été construit en 8 ans seulement, et qu'il a connu les contrariétés de la mort du premier entrepreneur (spécialisé dans ce genre de travail, puisqu'on lui doit à la même époque l'enceinte de Cucuron) et de la défection de plusieurs autres qui avaient été pressentis à sa suite. A son achèvement, les constructions antérieures, dont les meurtrières étaient devenues inutiles puisqu'elles se trouvaient derrière la nouvelle enceinte, ont été réaménagées. Comme il était assez haut pour cela, le rez-de-chaussée de la maison natale de Félicien David a été doté d'une fenièrre surplombant une écurie, ou une étable. Pour entrer le foin plus facilement, une ouverture assez large a été percée au sud-est, assez vraisemblablement à l'emplacement d'une ancienne meurtrière devenue obsolète. Ultérieurement, sans doute parce que le surplomb rocheux qui soutenait la partie nord de l'édifice était en mauvais état, ou qu'il s'était effondré en entraînant avec lui une partie du mur septentrional, une voûte a été construite à l'intérieur du bâtiment. Le nouveau mur septentrional, contre la rue, est venu s'appuyer dessus, et un cul-de-four grossier, sous la rue, a relié la voûte à ce qui restait du rocher. La haute pièce voûtée (plus de 4,50 m) du rez-de-chaussée sur le chemin de ronde a continué à abriter écurie et fenièrre. Mais l'habitation qui les couronnait à présent (rez-de-chaussée sur rue) accédait à ces dépendances par un escalier à vis, en pierre. Assez logiquement on s'embourgeoisait un peu, à l'abri des murs.

Entre-temps cependant le pays avait sombré dans la guerre civile - même si les fantastiques chantiers des demeures seigneuriales évoqués plus haut ne le laissent guère imaginer.

20.5. GUERRE ET PESTES.

20.5.1. Guerre.

Dès le deuxième quart du XVI^e siècle en effet, l'incendie que Luther avait allumé en 1517 à Wittenberg en affichant ses 95 thèses ou propositions pour réformer l'Eglise catholique avait atteint la région, et la religion des Vaudois a été mise en cause.

La jalousie n'était pas étrangère à l'affaire - et d'abord celle de certains nobles alléchés par les revenus que ces populations laborieuses et honnêtes avaient procurés aux seigneurs qui leur avaient affermé des terres. Mais les fanatismes, de part et d'autre, ainsi que la rapacité de certains hommes d'Etat, ont eu leur place dans son sinistre dénouement.

En 1531 donc, une enquête a convaincu les Vaudois d'hérésie - et dès 1532-33 les persécutions ont commencé à se multiplier à leur encontre. Envoyé à Apt en 1532 pour enquêter, le dominicain Jean de Roma a commis tant d'abus qu'il a été révoqué par un commissaire du roi. En 1534, l'archevêché d'Aix a entrepris une campagne de persuasion qui s'est révélée vaine, et qui s'est terminée par l'envoi au bûcher de dix réformés.

Un temps suspendues lors de l'invasion de la Provence par les troupes de Charles Quint en 1536 - de peur vraisemblablement que la région en profitât pour se révolter - les persécutions ont repris en 1538, sous le prétexte que de nombreux lansquenets hérétiques démobilisés erraient dans la région et entraînaient leurs coreligionnaires à prendre les armes - et de fait certains fanatiques organisés en bandes armées s'en sont pris ici et là aux symboles de la religion catholique, églises ou objets du culte, quand ce n'était pas aux religieux eux-mêmes.

En 1538, 1539 et 1540, François I^{er} a donc publié des lettres patentes condamnant l'hérésie et le port d'armes, tandis que le Parlement d'Aix rendait des arrêts contre les séditeux coupables de violence ou se livrant à des manifestations armées.

Le 18 novembre 1540 ce même Parlement d'Aix a prononcé un arrêt qui condamnait à la destruction Mérindol, capitale de la sédition. Dix-neuf de ses habitants étaient en outre promis au bûcher, les autres à l'exil ou à la prison. Deux partis se sont alors opposés.

D'une part les modérés enclins à une relative clémence : Guillaume du Bellay d'abord, le cousin du poète, envoyé en mission par François I^{er}, mais aussi Barthélémy de Chassanées premier Président du Parlement d'Aix, ou encore dans une certaine mesure le cardinal Sadolet évêque de Carpentras.

D'autre part les extrémistes partisans de l'exécution de l'arrêt dans toute sa rigueur, qui allaient trouver leur champion en Jean Maynier, baron d'Oppède, Conseiller au Parlement d'Aix depuis 1522 - mais qui comptaient aussi Paul Sadolet (neveu de l'évêque de Carpentras nommé Recteur du Comtat en 1541 par le cardinal Farnèse), voire le gouverneur de Provence, le comte de Grignan¹ lui-même, qui sans vouloir d'un massacre, ne voulait pas non plus aliéner ses possibilités d'avancement.

On a beaucoup écrit sur les motifs de Maynier. On a évoqué une vieille rancune à l'égard de la famille de Cental qui lui aurait refusé la main de l'une de ses filles - mais il était marié depuis 15 ans au moment des faits. On a parlé du camouflet infligé à son orgueil par l'attaque des Vaudois venus libérer un des leurs à Cavaillon le 18 décembre 1544, alors que Maynier, viguiier général de la ville, se trouvait dans les murs. En fait l'intérêt le plus vil semble avoir primé : intérêt politique de la part du seigneur d'un village situé en terre pontificale, intérêt matériel surtout du pillage ou de la confiscation des biens des réformés. Tradition familiale ? Son père lui-même se serait jadis distingué en spoliant des Juifs - ce qui lui aurait valu le surnom ironique de Juif, et aurait même engendré plus tard une confusion quant à ses origines²... Devenu en

¹ Voir à ce propos B. Peyre, Histoire de Mérindol (Laffitte Reprints, Marseille 1984), pp. 107 et s.

² Voir par exemple à ce propos B. Peyre, Histoire de Mérindol (Laffitte Reprints, Marseille 1984), p. 93.

Lorsqu'il s'était fait octroyer la seigneurie d'Oppède par le pape Alexandre VI (Rodrigo Borgia), les Oppédois en

tout cas deuxième Président du Parlement en 1541, puis premier Président en 1543, Maynier d'Oppède reste le personnage clé du drame, sa cheville ouvrière. Définir plus outre les responsabilités de chacun demeure malaisé : très vite la politique s'est emparée de l'affaire et tout a été brouillé. Il ne faut pas négliger les hésitations de François Ier qui a oscillé entre la crainte de l'Espagne, riche de l'or des Amériques, et la hantise d'une rébellion des protestants dans le royaume : ses lettres de grâce (février 1541, mai 1543, mai et juin 1544) ont alterné avec les lettres de répression (mars 1541, août 1542, mars 1543, septembre 1543) jusqu'à celles du 1er janvier 1545 - qui ont déclenché le massacre. Ces dernières cependant n'auraient sans doute pas connu davantage de suites que les précédentes sans la volonté et l'activisme de Maynier d'Oppède. Mais le degré de préméditation qu'il convient de lui attribuer demeure assez flou. A-t-il réellement tiré les ficelles tout en restant dans l'ombre jusqu'au moment où l'ordre d'exécution de l'arrêt de 1540 lui est parvenu ? A-t-il simplement, à réception des lettres patentes du 1er janvier 1545, sauté sur l'occasion de faire une "belle râtelée" à peu de frais ? En tout cas, après ce 1er janvier 1545 on n'a plus vu que lui. Il est vrai qu'il y avait fort à faire, car ces lettres de répression ne se limitaient pas à rendre exécutoire l'arrêt du Parlement de novembre 1540. Elles l'élargissaient considérablement, et ouvraient la porte à tous les excès : il ne s'agissait plus du seul village de Mérindol, ni de celui de Cabrières, visé dans les lettres patentes de septembre 1543, mais de « *faire en forte que la force & obeïffance en demeure au Roy & à la Iuftice ; & le pays dépeuplé, & totalement nettoyé de tels féducteurs & gens mal fentans de la Foy* »¹... Le comte de Grignan ayant été opportunément appelé par le roi, c'est Maynier qui le suppléait dans sa charge au début de 1545 en sa qualité de lieutenant général. En quelques semaines, il allait tisser une toile dont les Vaudois ne pourraient plus se défaire. A la mi-avril, il était fin prêt. Il pouvait compter sur les 1000 hommes de pied et des 300 cavaliers dont disposait le baron de la Garde, capitaine général des galères², les troupes qu'un certain capitaine Vaujouine avait rassemblées pour lui dès le mois de mars, les 200 hommes de pied que le sieur Berthelot a levés entre Apt et Roussillon le 11 avril, 250 hommes et 100 pionniers d'Aix, et encore 30 ou 40 gentilshommes choisis dans le ban et l'arrière-ban de la noblesse provençale qu'il a pris soin de convoquer pour renforcer la légitimité de l'opération. Les troupes levées à Aix ont couché à Pertuis le 13 avril, et le 14 à Cadenet. Les habitants de Lourmarin à qui on a enjoint d'héberger les troupes du baron de la Garde ont refusé. Cela devait leur coûter très cher. Le 15 Maynier a délibéré avec ses capitaines. On notera que les Vaudois auraient eu le temps de s'éclipser si le sentiment de leur sécurité ne les avait abusés³. Le jeudi 16 avril les troupes du baron de la Garde ont fondu sur les villages de la vallée d'Aigues (Cabrières, Peypin, La Motte et Saint-Martin-de-la-Brasque). Le vendredi 17 avril la Roque-d'Anthéron, Villelaure, Trésémines et Lourmarin ont été mis à sac. Le samedi 18 c'était Mérindol. Le dimanche 19 l'armée s'est transportée au-delà du Luberon : ses troupes, rejointes par celles du vice-légat pontifical, ont mis le siège devant Cabrières-d'Avignon. Le lundi 20 la place s'est rendue après avoir reçu l'assurance que ses défenseurs auraient un procès. Et tous

tout cas n'avaient accepté Accurse Maynier qu'à la condition expresse qu'il s'engageât à maintenir tous les droits que leur avait donnés le pape.

¹ Version originale : J. Aubéry (L. Aubéry du Maurier), Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol et d'autres lieux de Provence, Paris, S. Cramoisy, 1645, p. 75.

Version contemporaine (avec des noms de lieux traduits de manière parfois discutable, comme on l'a vu plus haut, chapitre 18, pour Lubéron) : J. Aubéry, Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol et d'autres lieux de Provence, présentée et annotée par G. Audisio, Mérindol, Association d'Etudes vaudoises et historiques du Luberon, 1982, p. 75.

Voir également B. Peyre, Histoire de Mérindol, Marseille, Laffitte Reprints, 1984, p. 111.

Jacques Aubéry, sieur de Montcreau en Anjou, fut l'avocat au Parlement de Paris nommé procureur à défaut de l'avocat général, récusé, lors du procès de septembre 1551.

² Antoine Escalin, dit capitaine Polin, qui avait reçu en 1543 du comte de Grignan la baronnie de la Garde.

³ C'est ce même sentiment de sécurité qui devait encore perdre quatre cents ans plus tard le maquis de Sainte-Anne au-dessus de la Roque-d'Anthéron.

ont été massacrés, avant que la troupe se rendît à Murs pour poursuivre sa sinistre besogne - mais pas à Joucas, dont la seigneurie appartenait au puissant ordre de Malte qui avait succédé aux Hospitaliers de Saint-Jean en 1530. Le lundi 21 avril le siège a été mis devant Lacoste. Le lendemain, on a promis la vie sauve aux assiégés s'ils se rendaient, et là encore ils ont été massacrés après avoir obtempéré.

Partout ce n'ont été que saccages, tortures, viols, meurtres et pillages. Les atrocités commises par la soldatesque n'ont eu d'égales que celles perpétrées par les bandes de pillards qui dès le premier jour se sont mises à courir la région, attirées d'Avignon et d'Arles mais aussi malheureusement de certains villages voisins (Cadenet, La Bastide-des-Jourdans) - qui jusque-là semblaient pourtant vivre en bonne intelligence avec les Vaudois. Mais on était bien loin des Vaudois ! Oubliant le voile de religion dans lequel l'expédition voulait se draper, les églises elles-mêmes ont été pillées après avoir connu le viol et le meurtre : c'est dire si l'on s'est soucié de la confession des individus dès lors qu'on les avait à merci. Le temps a passé, les temps ont changé, veut-on croire - mais serait-ce vraiment différent aujourd'hui ?

Les seules limitations que le Parlement a mises au crime semblent avoir eu pour but de protéger le butin qu'il escomptait amasser. Ses commissaires ont confisqué tout le bétail saisi par la troupe, et ils ont également fait garder jusqu'en mai des champs et des vergers afin de pouvoir en récolter les fruits pour les vendre : onze villages avaient été exécutés¹, dix-huit ont ainsi été touchés par la razzia ordonnée et supervisée par le Parlement², et vingt-quatre seraient finalement atteints - dans certaines de leurs familles tout au moins³. Comment et à qui se plaindre lorsque les juges eux-mêmes se font brigands, et que la menace d'une accusation, avec toutes ses conséquences, pèse sur les têtes ? Mais les pillards après les soudards n'ont pas chômé de leur côté, et les Présidents et leurs Commissaires eux-mêmes ont parfois été débordés. Tout a été enlevé : l'argent bien sûr, le bétail qui paissait librement sur les terres que l'on avait ravagées, les meubles, les vêtements et même parfois les tuiles des maisons !

Le 24 avril, afin que nul n'échappe, Maynier a pris un arrêt interdisant d'apporter toute aide à ses victimes. Ceux qui avaient eu l'instinct de s'enfuir avant que la troupe arrivât dans leur village n'ont ainsi plus eu aucun lieu où se réfugier. Seul le Luberon dans sa sauvage et millénaire sagesse a pu leur offrir un refuge, si pauvre fût-il.

Le 20 mai le Parlement a même ordonné que les simples suspects saisis dans 14 villages⁴ fussent emmenés et serrés sur les galères, en lieu et place des prisons, en attendant d'en savoir plus sur leur compte.

En tout plus de 3.000 personnes ont péri pendant l'expédition et de ses suites - et, malgré la concurrence des pillards, l'exécution des villages du Luberon aurait rapporté plusieurs milliers d'écus à chaque Président⁵.

L'onde de choc fut terrible dans la Chrétienté. L'ambassadeur de l'Espagne très catholique a bien sûr félicité François Ier au nom de son maître. Il fut cependant le seul à s'en réjouir ouvertement - avec le pape, s'entend, qui devait donner à Maynier un titre de comte palatin.

Mérite de Trivulce, dame de Cental, allait pour sa part déposer une plainte auprès du roi. Celui-ci lui devait quelques égards : les Cental et les Bolliers l'avaient bien épaulé lors de ses

¹ Peypin-d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque, La Motte-d'Aigues, Cabrières-d'Aigues, Villelaure, Lourmarin, la Roque d'Anthéron, Mérindol, Cabrières-d'Avignon, Murs, Lacoste.

² En plus des précédents : Saint-Estève, Gargas, Sivergues, Oppédette, Viens, Gignac, Tosse (sur la commune de Viens).

³ Les précédents et encore Pierrevet, Grambois, Goult, Rustrel, Buoux et Roussillon.

⁴ Mérindol, Lourmarin, Villelaure, Cabrières-d'Aigues, La Motte-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, Saint-Martin de la Brasque, la Roque, Saint-Estève, Lacoste, Murs, Gargas, Sivergues et Oppédette.

⁵ J. Aubéry, Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol et d'autres lieux de Provence (Association d'études vaudoises et historiques du Luberon, Mérindol 1982), p. 149, a avancé le chiffre de 10.000 écus mais apparemment sur la base de 100.000 écus pour la vente des fruits saisis - qui n'ont, semble-t-il, été vendus que 13.325 écus faute d'enchérisseurs en nombre suffisant.

aventures italiennes. Bien qu'il eût d'abord félicité Maynier, les faits reprochés étaient trop graves pour éviter le procès. Mais celui qui au lendemain de Pavie avait écrit « *tout est perdu fors l'honneur, et ma peau qui est sauve* », après avoir abandonné l'un sur les marches du Luberon, ne devait pas tarder à laisser l'autre : il mourut en 1547, transmettant à Henri II le soin de mener à bien le procès. En raison des excès commis, le Parlement de Provence, Cour souveraine de Justice (!), fut donc traduit en 1551 devant le Parlement de Paris érigé en Cour Suprême. C'était déjà en soi un affront inouï. Les juges estimèrent donc que cela suffisait : Maynier sortit indemne du tribunal. Fait comte palatin par le pape comme on vient de le voir, il ne mourait qu'en 1558. La petite histoire dit que ce fut dans d'atroces souffrances, infligées par un médecin d'origine protestante - mais à supposer que ces souffrances ne répondissent pas chez les chroniqueurs d'une quelconque envie de morale, on peut observer que les médecins de l'époque n'avaient pas besoin de leur en vouloir particulièrement pour faire beaucoup pâtir, et souvent mourir, leurs patients. Ce n'est pas gratuitement que Molière s'en est gaussé un siècle plus tard !

Ce n'en était malheureusement pas fini des fanatismes religieux : la Michelade de Nîmes (1567), la Saint-Barthélémy (1572) étaient encore à venir.

Pour s'imposer, une religion en vient toujours à fanatiser les foules. Et lorsque celles-ci sont lâchées, c'est l'horreur, quelle que soit la lettre de cette religion. Les catholiques à Béziers en 1209 ou dans le Luberon en 1545, les protestants à Nîmes en 1567, mais aussi bien les musulmans et jusqu'aux bouddhistes¹ c'est tout un. Rien à attendre de leurs maîtres, la soif du pouvoir a envahi leur esprit et l'a corrompu : quels que soient ses buts, on ne s'adonne pas à la quête du pouvoir sans perdre son intégrité.

Ainsi après une quinzaine d'années d'un calme relatif, la fureur des guerres de religion a de nouveau embrasé le Luberon, où les protestants avaient eu tout le loisir de se réorganiser - ce qui prouverait bien, s'il en était besoin, l'inutilité et l'aveuglement, par-delà le crime, de l'expédition de 1545... En 1560, Mérindol avait donc pansé ses plaies et les plus intolérants de ses habitants, pressés d'en découdre avec les catholiques, sont venus mettre le siège devant Apt. Ils ont dû se retirer sans avoir rien emporté, mais la crainte s'est de nouveau installée : cette année-là, Saignon a acheté auprès d'un marchand de Carpentras 80 arquebuses et 48 hallebardes pour 482 florins. Au début de 1562, un certain capitaine Bras, du parti réformé, est pourtant parvenu à escalader de nuit les murailles du village, et à s'en emparer. En septembre de cette même année, alors que le baron des Adrets (alors acquis au parti protestant) assiégeait Apt avec 4.000 hommes, Bras a tenté de renouveler sur la ville le coup de main de Saignon. Mais il a échoué, et le baron des Adrets a été contraint de lever le siège face à l'avance de renforts catholiques. La situation pourtant demeurait grave. A Saignon, une délibération du Conseil a précisé en 1563 que tous les habitants de la campagne, même les femmes, devaient faire leur tour de garde...

En 1574-75, deux-trois ans après la Saint-Barthélémy, nouvelles alertes autour d'Apt : les huguenots ravagent les terres, ruinent les moulins et brûlent les campagnes. La Provence tout entière était alors divisée entre *carcistes* catholiques suivant le comte de Carcès (apparenté aux Agoult, aux Pontevès, aux Forbin...) et *razats* protestants emmenés par le maréchal de Retz qui a réuni derrière lui les huguenots (tels les Lesdiguières) et les villes du Var. Les deux partis drainaient par ailleurs tout aussi bien, indifféremment, une foule de brigands et de voleurs venus commettre leurs forfaits sous la bannière d'une Eglise. Les affrontements allaient se poursuivre jusqu'en 1586, ponctués de vagues de cruautés - et parfois aussi, heureusement, d'épisodes moins sanglants.

C'est le cas de la prise du Fort de Buoux par les catholiques en 1577. Avec l'invasion espagnole de 1536 (pendant laquelle les troupes impériales de Charles Quint ont occupé un temps

¹ Sur le sujet on peut lire Alexandra David Néel, *Voyages et aventures de l'esprit*, Paris, Albin Michel, poche, 1994, pp. 94 et s.

Lourmarin) le Fort, pratiquement laissé à l'abandon au XVe siècle, a retrouvé une importance capitale. Les vieilles fortifications se sont vu adjoindre de nouveaux ouvrages. La tour ronde qui surplombe le chemin d'accès date de cette époque, de même que les six murs parallèles qui occupaient le plateau entre les premières défenses et l'église. Pour les élever on a tout simplement réutilisé les matériaux du village médiéval, délaissé au début du XVIe siècle au profit des bastides de la campagne environnante. Intouchée en 1545, puisqu'elle n'était plus occupée par une garnison, la vieille forteresse est devenue un enjeu capital dès la reprise des hostilités, à la fois pour le contrôle des routes qu'elle permettait et pour la sûreté qu'elle offrait à ses défenseurs. Durant le siège d'Apt en 1562, plusieurs assauts ont été tentés sans succès contre la place alors tenue par les catholiques. Les réformés s'en sont rendus maîtres en 1563 sans que l'on connaisse le détail de l'aventure. Le Fort était encore entre leurs mains en 1574 lorsque le comte de Carcès, à la tête de plusieurs milliers d'hommes, est parvenu à s'en emparer. Pour peu de temps : à la fin de l'année, il était réoccupé par les protestants, et lors de cet épisode Jean de Pontevès qui refusait de se rendre a été précipité du haut du donjon. Avec Ménerbes et Sivergues, les réformés disposaient alors de points d'appuis solides. Durant trois ans les catholiques, emmenés par Pompée de Pontevès-Buoux, désireux de venger la mort de son frère en reprenant le Fort, ont essayé en vain d'investir la place. En désespoir de cause, à la fin de 1577, Pompée de Buoux a invité le chef protestant qui tenait le Fort à un repas qu'il donnait en son château. Et celui-ci s'y est rendu, preuve que les esprits s'étaient calmés - ou que les ressources du Fort étaient au plus bas. Pompée de Buoux s'est en tout cas saisi de lui. On pourrait alors s'attendre à des scènes où la cruauté seule le disputerait à la violence. Il n'en est rien. Pompée a seulement utilisé son otage pour forcer la reddition de la place-forte : *« Ayant attiré le gouverneur du Fort, sous prétexte de le régaler dans son chateau avec tous les officiers de la garnison, il fust si inconsideré de s'y rendre, suivy de ses meilleurs soldats. On l'arresta en mesme temps prisonier et l'ayant attaché à un asne, on le mena sur une hauteur voisine du Fort d'où il pouvoit estre aperceu de quelques soldats qui estoient dedans et en leur présence on menaça de le poignarder s'ils ne se rendoient pas sur le champ. Le péril de leur gouverneur et le peu d'apparence qu'il y peussent résister longtemps leur fist ouvrir les portes, dont les catholiques se saisirent aussitost et l'on mit ensuite le gouverneur en liberté avec le reste des huguenots qu'on avoit arrestés avec luy »*¹.

L'histoire et son dénouement pourraient surprendre si quelques mois plus tôt, en juin 1577, la reddition de Ménerbes n'avait fourni aux protestants qui tenaient la place l'occasion de se retirer en bon ordre, bannières et musique en tête, et sans être inquiétés, devant les troupes catholiques qui les assiégeaient en vain depuis plusieurs années. Tout peut arriver dans le Luberon, et l'on peut y passer du pire au plus plaisant en quelques pages...

Le désir de vivre et de s'amuser, déjà relevé en 1376 après le passage de la peste et des Grandes Compagnies, n'avait d'ailleurs pas disparu au XVIe siècle malgré l'insécurité. Peut-être même celle-ci en a-t-elle exacerbé le goût. En 1574-1575, à Apt, le Conseil a dû interdire de danser sur les places au son du tambourin. On peut d'ailleurs se demander pourquoi. Cela sans doute n'était pas jugé décent. Tuer, assassiner, violer, piller, l'était bien davantage - à l'ombre d'une croix, d'une bannière, d'un drapeau, et pour bien longtemps encore...

20.5.2. Pestes.

¹ F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien Fort, Saint-Symphorien (Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1904, 2e fascicule et F. Seguin, Avignon, 1904), p. 61. - François Joseph de Rémerville, Histoire d'Apt, ms, f° 620.

A partir de 1586 la ville allait cependant connaître d'autres soucis puisque la peste avait fait sa réapparition en Provence. Tout voyageur ayant fait route avec un compagnon venant d'un lieu pestiféré était soumis à quarantaine.

Au printemps de l'année suivante le Conseil a engagé deux médecins, deux chirurgiens et deux apothicaires à titre préventif.

Bien lui en a pris. En 1588, malgré les précautions prises, le fléau s'est déclaré dans la cité : entre le 12 septembre (déjà 17 victimes) et le 2 février 1589, les réunions du Conseil ont été suspendues. On a recensé 671 cas de peste, et l'épidémie a fait 519 victimes, soit 77 % des personnes atteintes¹... On comprend aisément que les guerres de religion soient passées un temps au second plan. Cela cependant n'allait pas durer. Les sermons (et les ambitions politiques qu'ils recouvraient) se sont révélés plus forts que les leçons de la mort et la soif de vivre. Faisant commerce d'Au-delà, il est somme toute assez banal que les religions fassent également profession - et même profession de foi - d'afficher un certain mépris de la vie. C'est particulièrement vrai pour les vies qu'elles ne peuvent diriger ni soumettre à divers interdits, à diverses mortifications, destinés à assurer et vérifier quotidiennement leur pouvoir. A ce titre les guerres de religion, surtout quand celles-ci font référence au même dieu, sont clairement des luttes politiques entre les différents clergés et la position sociale que leur rôle leur procure. Toutes les ambitions y trouvent place. Et les différents partis en présence n'ont pas hésité à utiliser la peste pour justifier les hostilités. Envoyée par Dieu, elle ne pouvait être qu'un châtement parce que l'on n'avait pas assez travaillé à vaincre le parti adverse, pas assez occis d'ennemis...

Même si la Provence a été peu touchée, c'est le même argument qui au XVI^e siècle et au XVII^e siècle a servi pour envoyer au bûcher à travers toute l'Europe, catholique et protestante, des dizaines de milliers d'innocents - et par-dessus tout d'innocentes travaillant juste à soulager les maux des hommes et des femmes, mais *en-dehors de l'Eglise* quelle qu'elle fût - convaincus de sorcellerie à grand renfort de tortures ignobles. Et tant pis si dans ces exécutions à grand public, ces autodafés (ou actes de foi)² destinés à complaire à Dieu comme l'a clairement indiqué le prince-évêque Ernest de Bavière à Liège en 1608³, se profile très clairement aussi ce que dans tout autre contexte, surtout s'il était "primitif", on qualifierait de sacrifice humain.

20.5.3. Et la guerre, encore.

Dès 1589, après l'assassinat d'Henri III (par un catholique exalté et dument manipulé trouvant ce roi trop tiède) les guerres de religion se sont en effet rallumées à l'avènement de son héritier

¹ F. Sauve, La peste à Apt, 1588, 1720-21, Aix-en-Provence, Typographie et lithographie B. Niel, 1905.

² Le portugais *auto da fé* vient en effet du latin *actus fidei*, acte de foi.

³ C. Arnould, Histoire de la sorcellerie, Paris, Tallandier (Texto), 2019, p. 330 : « ... l'extirpation du mal est un sacrifice agréable à Dieu et une nécessité pour la protection des créatures. »

Pour le nombre des victimes voir B. Levack, La grande chasse aux sorcières en Europe au début des Temps Modernes, Seyssel, Champ Vallon, 1991, pp. 32, 34-35.

Compte rendu disponible en ligne :

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1993_num_40_4_1699_t1_0683_0000_1

Entre le XVI^e et le XVII^e siècle, en Europe, le nombre de procès a été estimé à 100.000 et celui des bûchers à 60.000, avec et des taux de condamnation atteignant 90% dans le Pays de Vaud, et des périodes de pics, en Allemagne notamment (274 victimes dans la principauté catholique d'Eichstätt en une année, 133 victimes en un seul jour sur les terres du couvent protestant de Quedlinburg en 1589).

Pour d'autres chiffres, le détail des atrocités commises et des témoignages d'époque, voir encore C. Arnould, Histoire de la sorcellerie, Paris, Tallandier (Texto), 2019, pp. 325-328, 330-331, 334...

désigné Henri de Navarre - qui a force d'être ballotté d'une religion à l'autre, et de voir quotidiennement tous leurs excès, avait appris à se méfier de toutes.

A la guerre entre protestants et catholiques, sont alors venues s'ajouter les luttes entre catholiques ligueurs ou ligueux comme on disait alors (partisans du vieux cardinal de Bourbon plus qu'à moitié gâteux) et catholiques royalistes ou loyalistes partisans d'Henri IV... Parmi ces derniers on comptait entre autres Louis de Balbes de Berton de Crillon, chevalier de l'ordre de Malte, né à Murs en 1541, l'un des plus brillants capitaines de son temps, qu'Henri IV surnomma affectueusement "le Brave" dans une de ses lettres.

Ce n'est qu'après le sacre d'Henri IV à Chartres et la défaite des derniers ligueurs, en 1594, que l'Edit de Nantes (1598) allait réussir à ramener la paix pour quelques années.

En fait ce qui surprend peut-être le plus pendant ces guerres de religion, c'est le ressort des populations, et l'indifférence de la noblesse aux événements qui pourtant l'impliquaient parfois directement. Quelques années à peine après l'expédition de Cabrières, alors que les menaces pesaient toujours, la vie avait repris son cours ordinaire dans les villages dévastés. Et au plus fort des guerres de religion, après 1560, les grandioses travaux d'amélioration des châteaux de La Tour-d'Aigues ou de Villelaure se sont poursuivis comme si de rien n'était.

Entre 1590 et 1593, Chrestienne d'Aguerre, comtesse d'Agoult-Montauban, dame de Sault et de La Tour-d'Aigues a même lancé et entretenu à La Tour-d'Aigues un atelier de poterie où des spécialistes italiens fabriquaient des objets d'émail fin aux couleurs vives. Celle que l'on a qualifiée de veuve la plus puissante de Provence¹ venait pourtant, à l'avènement d'Henri IV en 1589, de ranimer le feu des guerres de religion en Provence en appelant à l'aide le duc Charles Emmanuel Ier de Savoie, gendre de Philippe II d'Espagne. Mais c'est en fait, finalement, comme si les divers massacres qu'ils avaient orchestrés ou subis n'avaient été pour les nobles que des à-côtés - et peut-être après tout, pour ceux qui n'y ont pas laissé la vie, n'était-ce que cela.

Chrestienne (ou Christine, ou Chrétienne...) d'Aguerre mérite quelques lignes. D'abord parce qu'elle a présidé aux destinées de La Tour d'Aigues, et ensuite parce que rarement on aura vu personnage aussi intrigant, en même temps qu'aussi décidé et dénué de tout scrupule.

Retenue prisonnière en 1592, elle réussit par sa dureté à faire reculer ceux qui devaient la poignarder. Puis, simulant la maladie pour endormir ses gardiens, elle parvint à s'échapper par les toits, déguisée en paysan muni d'une grande barbe !

Mais ne nous laissons pas abuser. Il n'y a pas que de plaisants épisodes dans la vie de cette Lorraine. Elle avait épousé en secondes noces, en 1578, François-Louis de Montauban d'Agoult, héritier de Louise et Jeanne d'Agoult - c'est-à-dire de Sault et de La Tour-d'Aigues. Mais elle préférait le fils de son premier mariage avec Antoine de Créqui à ceux qui étaient nés Montauban d'Agoult. Or François-Louis fut tué en 1586, au siège de Sisteron où il se battait contre les troupes du connétable François de Bonne de Lesdiguières. Chrestienne d'Aguerre parvint alors à arracher à ses trois derniers enfants l'immense héritage d'Agoult-Montauban, qui devait leur revenir, et à détourner celui-ci au profit de son premier fils Charles de Blanchefort-Créquy.

L'histoire ne s'arrête pas là. Car ce fils préféré de Chrestienne d'Aguerre devait épouser à son tour Madeleine de Bonne, fille du connétable de Lesdiguières. Il lui devait bien cela, puisqu'en le débarrassant de son beau-père François-Louis de Montauban d'Agoult, Lesdiguières lui avait permis, grâce aux intrigues de sa mère pour évincer les enfants qu'elle avait eus avec le pauvre François-Louis, de recueillir son héritage... Mais ce n'est pas tout. Car après la mort de Madeleine de Bonne, Charles de Blanchefort-Créquy a épousé la demi-sœur de celle-ci, sa (demi) belle-sœur donc, Françoise de Bonne de Lesdiguières, dont il réussit par la suite à

¹ Sur sa vie on peut consulter C.Allag, Chrétienne d'Aguerre, comtesse de Sault, Paris, L'Harmattan, 1995. Compte-rendu par C. Marand- Fouquet, ds Clio, 8, 1998 (Histoire, femmes et sociétés / Georges Duby et l'histoire des femmes).

En ligne : <http://journals.openedition.org/clio/339>

s'approprier les biens. Faisant preuve d'un machiavélisme égal à celui de sa mère, il put ainsi fièrement léguer à son fils François de Créquy - à qui il avait fait épouser pour plus de sûreté la sœur de Françoise de Bonne de Lesdiguières, Catherine de Bonne de Lesdiguières, c'est-à-dire la (demi) tante de François bien qu'elle fût plus jeune que lui - le comté de Sault et le duché de Lesdiguières, réconciliant ainsi dans le malheur de s'être fait dépouiller les deux ennemis de 1586, François-Louis de Montauban d'Agoult et François de Bonne de Lesdiguières. C'était l'oncle Martin, c'était l'oncle Gaston¹...

¹ Et d'ailleurs les partis, comme dans la chanson, n'ont pas tardé à convoler : François de Créquy a marié en 1609 (l'année même de la mort de Louis d'Agoult que sa mère Chrestienne d'Aguerre avait fait tester en sa faveur) sa fille Françoise de Blanchefort-Créquy à Maximilien II de Béthune, deuxième marquis de Rosny, le propre fils du vieux compagnon d'Henri IV, le duc de Sully - qui a dû oublier là qui était la grand-mère de la mariée...

Table des matières du chapitre 20

CHAP. 20 : LE XVI ^e SIÈCLE.....	1
20.1. LES CAMPAGNES.....	1
20.1.1. La reconquête des terres, l'exemple du pays d'Aigues.	2
20.1.2. Une féodalité après l'heure.	2
20.1.3. Les vieilles communautés, l'exemple de Buoux.	5
20.2. L'ESSOR DES AFFAIRES.	8
20.3. SEIGNEURIES, DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES.	8
20.4. LES COMMUNAUTÉS.	13
20.5. GUERRE ET PESTES.....	13
20.5.1. Guerre.	14
20.5.2. Pestes.	18
20.5.3. Et la guerre, encore.....	19